Inscription à l'accueil extrascolaire de Misery-Courtion pour l'année scolaire 2024/2025

▶ L'inscription est <u>définitive</u>. Elle ne peut être modifiée que sous-réserve d'un préavis de 60 jours (cf. règlement communal sur l'accueil extrascolaire du 29.09.2016).

Remplir s.v.p. une feuille de données par enfant

Données de l'enfant

Nom	
Prénom	
Adresse	
Date de naissance	
Langue maternelle	
Autres langues	
Classe	
Nom de la maîtresse / du maître	
Médicaments / maladies	
Allergies	
Intolérance à certaines denrées alimentaires / régime	
Vaccins	joindre une copie du carnet de vaccination s.v.p.
Remarques	

Données des représentant légaux / contact en cas d'urgence

1er représentant légal :	
Nom	
Prénom	
Adresse	
☐ Téléphone privé	
☐ Téléphone prof.	
☐ Portable	
□ Email	
2e représentant légal :	
Nom	
Prénom	
Adresse	
☐ Téléphone privé	
☐ Téléphone prof.	
☐ Portable	
□ Email	

☑ Cocher le numéro de téléphone et l'adresse email prioritaires.

_	1 1	1.1	1/ 1	• •		•	1		• .
Hn 1	nliis des r	esponsables	legany l	<i>'e</i> ntant :	neut etre	renric i	nar les i	nersonnes	cilivantes .
$_{\rm LII}$	prus acs r	csponsables	regaux, r	Ciliant	peut ette.	repris i	Jui ics	personnes	survantes.

Nom, prénom, lien avec l'enfant	no téléphone
Autres personnes à contacter si les représ	sentants légaux ne sont pas joignables :
Nom, prénom, lien avec l'enfant	no téléphone
	•
Incorintian	
Inscription	

☑ Cocher ce qui convient.

	T		De
Ш	Inscr	iptic	on fixe

 \square Inscription souple

Cocher les périodes désirées.

Voici les heures d'ouverture dès la rentrée scolaire, <u>sous-réserve d'un nombre suffisant</u> <u>d'enfants inscrits en fixe.</u>

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Période	06.45-07.55 petit-déjeuner					
A						
Période	07.55-11.40					
В						
Période	11.40-13.30 dîner					
1						
Période	13.30-15.15 alternance					
2						
Période	15.15-17.00 goûter					
3	devoirs surveillés					
Période	17.00-17.45					
4						
Période	17.45-18.30					
5						

L'inscription aux périodes A, B et n°2 n'est possible qu'en <u>fixe</u>. Avec une inscription souple, aucun placement n'est garanti. L'offre dépend des places disponibles. Les inscriptions fixes sont prioritaires par rapport aux souples.

Autres demandes			
Autres demandes (périodes d'ouverture supplémentaires)?			
Date souhaitée	pour une visite:		
Chemin / pri	ise en charge / départ de l'	accueil extr	rascolaire
	t pris en charge à la sortie de l'é pectivement les représentants lé ux-ci.		
Période 1	☐ l'enfant est à l'école l'après ☐ l'enfant a congé l'après-mi ☐ l'enfant a congé l'après-mi	di et sera repri	
Périodes 2 et 5	☐ l'enfant sera repris à la fa l'enfant rentrera à la ma ☐ l'enfant peut quitter l'Al (la période sera malgré tou Préciser quel jour et à qu	ison tout seul a ES avant la fin t facturée en e	à la fin de la période de la période ntier).
Tarifs			
Documents à familial I Cocher ce qui	-	des revenu	is déterminants du groupe
Copie du ou des	s derniers <u>avis de taxation</u> dispo	nibles	
de tous les mem	nbres du groupe familial :	□ oui	□ non
Assujetti à l'imp	pôt à la source:	□ oui	□ non
Si les documer	nts demandés ne sont pas rem	is, la prise en	charge sera facturée au plein

tarif.

Pour toutes questions concernant l'inscription ou l'AES, vous pouvez prendre contact avec	la
responsable Mme Jenny ou l'administration communale.	

Responsable de l'AES Janique Jenny

026/475.15.77 ou 077/406.02.66

Administration communale 026/475.18.87

Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée. Les enfants déjà inscrits l'année scolaire 2023/2024 auront la priorité.

Délai d'inscription : 30 juin 2024

Documents à envoyer à:

Administration communale, Place du Centre 1, 1721 Misery

ou par courriel (document en PDF uniquement): secretariat@misery-courtion.ch

▶ La signature du formulaire d'inscription engage son/ses signataire/s au placement de l'enfant durant les périodes choisies à la page 2.

Lieu, date:	Signature des représentants légaux :